

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2025

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 08 avril 2025 à 20 heures 30.

Présents : Madame Isabelle AUMAR, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET et Guillaume MORAND, Madame Cécile TRAHAND.

Excusées : Madame Karine BEBERT, donne pouvoir à Madame Isabelle AUMAR,
Madame Bernadette GUEYRAUD, donne pouvoir à Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET,
Madame Laure BRICHET VIVIANT

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Madame Isabelle AUMAR est désignée à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- + Approbation des procès-verbaux des 25 février et 18 mars 2025
- + Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2024
- + Vote des taux d'imposition 2025 (taxe d'habitation, taxes foncières sur bâti et non bâti)
- + Affectation des résultats 2024
- + Vote du Budget Primitif 2025
- + Questions diverses

1° APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 25 FEVRIER ET 18 MARS 2025 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant les procès-verbaux de ces séances.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 25 février et 18 mars 2025.

2° APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024 :

Le compte administratif est établi en fin d'exercice.

Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées tout au long de l'année.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater la stricte concordance des deux documents.

Section de fonctionnement	Dépenses	334 571,92 €
	Recettes	718 001,09 €
	Excédent	383 429,17 €
Section d'investissement	Dépenses	265 366,43 €
	Recettes	218 406,30 €
	Déficit	46 960,13 €
Restes à réaliser	Dépenses	00,00 €
	Recettes	17 000,00 €

A l'issu de cette présentation, le compte de gestion est soumis au vote.
Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion.

A l'issu de cette présentation, le compte administratif est soumis au vote.
Madame le Maire quitte la salle.
Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif.

3 ° VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 (TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES SUR BATI ET NON BATI) :

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025. Il est donc proposé les taux suivants, identiques à ceux votés en 2024 :

- ✚ Taxe foncière bâtie : 24.97%
- ✚ Taxe foncière non bâtie : 106.19%
- ✚ Taxe habitation : 10.90%

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les taux d'imposition 2025.

4 ° AFFECTATION DES RESULTATS 2024 :

Madame le Maire rappelle que, pour l'année 2024 :

- ✚ le déficit d'investissement s'élève à 46 960,13 €
- ✚ les restes à réaliser à 17 000 €
- ✚ l'excédent de fonctionnement à 383 469,04 €.

Au vu de ces chiffres, il convient :

- ✚ de couvrir le besoin de financement en investissement par la somme de 29 960,13 €
- ✚ de reporter la somme de 353 469,04 € en section de fonctionnement

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2024.

5 ° BUDGET PRIMITIF 2025 :

Madame le Maire présente le budget, section de fonctionnement. A noter cette année, deux modifications :

- ✚ montant des Attributions de Compensation du fait de la révision du montant de ces attributions par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Grand Chambéry afin d'éviter de pénaliser les communes du Châtelard et de Lescheraines. Chacune des 14 communes du Cœur des Bauges percevra de Grand Chambéry les sommes correspondantes et reversera celle-ci au SIVOM enfance jeunesse des Bauges, afin que le SIVOM puisse assurer ses missions relatives à la compétence enfance jeunesse, la compétence liée à la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs (gymnase du Châtelard, stade de football et vestiaires de Lescheraines) ainsi que la compétence de soutien aux associations du territoire des Bauges. Pour la commune d'Arith la somme s'élève à 21 742,00 €,
- ✚ règlement de la participation de la commune d'Arith pour les travaux du gymnase : 18 948,08€

Concernant le budget, section d'investissement, quatre projets sont en cours :

- ✚ Montée de Lachat – Aménagement de la Place Saint Laurent : 340 577,00 € TTC à la charge de la commune, 774 506,00 € TTC à la charge de Grand Chambéry et 123 517,00 € TTC à la charge du SDES (Syndicat Département d'Energie de la Savoie)

- ✚ Rénovation de l'éclairage public tranche n°1+2 : 49 038.00 € TTC
- ✚ Rénovation de l'appartement n°02 bâtiment de la cure : 65 805.00 € TTC
- ✚ Renvoi d'eau sur la piste forestière : 24 22.00 € TTC

Sur l'ensemble de ces projets des demandes de subvention ont été faites à Grand Chambéry au titre du fonds de concours des communes rurales, au département de la Savoie au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Equipement des Communes) et à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Afin de pouvoir réaliser ces projets la commune devra avoir recours à un emprunt pour un montant de 350 000 €.

Le budget de la commune :

- ✚ Section de fonctionnement : 772 410 €
- ✚ Section d'investissement : 654 170 €

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2025.

6° QUESTION DIVERSES :

- ✚ **Drapeau du civisme dans les écoles :** Madame Patricia NAVES, secrétaire du Souvenir Français, a présenté lors de la réunion des maires des Bauges du 7 avril 2024 une proposition visant à instaurer un « drapeau du civisme » dans les écoles. Ce drapeau, personnalisé au nom de l'école, serait porté par un enfant de la commune lors des cérémonies officielles. Une convention devra être signée entre le Souvenir Français, la commune et l'école concernée. Le coût du drapeau est estimé à 366,50 €. Une première mise en place est envisagée pour le 11 novembre 2025.
- ✚ **Stockage dans les caves de la cure :** l'agent technique signale que les caves de la cure sont actuellement utilisées pour entreposer divers objets de manière désorganisée, ce qui soulève des questions de sécurité. Il est proposé d'envoyer dans un premier temps un courrier aux locataires afin qu'ils procèdent au débarrassage des lieux. L'agent technique pourra mettre à disposition sa remorque pendant une demi-journée pour faciliter l'évacuation. La mise en place d'un règlement d'usage des caves et l'organisation d'une réunion avec les locataires sont à envisager par la suite.
- ✚ **Karts de l'école :** l'agent technique informe que les karts utilisés par l'école sont hors service. Il pose la question de leur remplacement.
- ✚ **Travaux Montée de Lachat :** Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET fait un point sur l'avancement des travaux. Il souligne un manque de coordination entre les différentes entreprises intervenantes, entraînant des retards et des dysfonctionnements.

Conseil municipal : la prochaine date est fixée au mardi 13 mai 2025 à 20 h 30.
L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Cécile TRAHAND



Le secrétaire de séance,
Isabelle AUMAR



